

2024/09

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés
Arrêté N°0009/2024

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le

ID : 041-214102352-20240202-2024009-AR



Objet : Arrêté de police de circulation pour travaux de sécurisation du poste H61, sécurisation du réseau BT et dépose du poste CH « Clergerie » et création PRCS 50 kVA « La Clergerie »

Le Maire de la Commune de Sargé sur Bray,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Vu la demande en date du 1^{er} février 2024 formulée par CALLU SAS, représenté par Monsieur Olivier VIÉMONT, 1 rue Buissonnière 41 270 LE POISLAY,

Considérant les travaux à réaliser sous la direction du SIDELC : chemin rural n°48 (de la Petite Barre aux Petites Javarières), chemin rural n°50 (route de la Bénardière) et voie communale n°11 (route du Fief) à Sargé sur Bray

Considérant que pour permettre l'exécution de travaux sur le domaine public, et assurer la sécurité des ouvriers, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera interdite sauf riverains à partir du 19 février 2024 pour une durée de 5 semaines.

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier. Ces routes seront barrées sauf riverains. La signalisation pour la mise en sécurité de tous sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

Article 3 : Madame l'adjutant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Bray

Fait à Sargé sur Bray, le 02 février 2024

Le Maire-Adjoint,
René PAVÉE.

